



## **Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de l'Hérault dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit**

### Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit » (paragraphe 2.2.2). Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Conseil départemental de l'Hérault sur son territoire, pour lesquels le département souhaite bénéficier des financements de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Les opérateurs sont invités à informer la collectivité de leurs projets de déploiement de nouvelles technologies (LTE, VDSL2, modernisation de réseaux câblés, ...) permettant d'appréhender pleinement l'opportunité et les risques de déploiement de réseaux publics, notamment FttH, dans les zones concernées.

### **1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom** : Conseil Départemental de l'Hérault - DSI – Aménagement numérique

**Adresse postale** : 1000 Rue d'Alco

**Code postal** : 34087

**Ville** : MONTPELLIER Cedex 4

**Téléphone** : 04 67 67 67 67

**Mail** : thd@herault.fr

*Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Laurent Gras, Chef de Service Aménagement numérique & services aux utilisateurs.*

## 2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT

### 2.1 Synthèse du projet

Les actions engagées sur la première phase de 5 ans (après attribution des marchés) sont donc les suivantes :

Type d'actions	Description du projet
<b>Collecte</b>	La zone d'initiative publique est découpée en 65 NRO dont 48 à proximité d'un NRA raccordé par le réseau num'hérault. 13 NRA/NRO opticalisés grâce au projet. En complément, il est envisagé de s'appuyer sur l'offre LFO d'Orange pour 10 autres sites.
<b>Desserte FttH</b>	43 plaques NRO regroupant de l'ordre de 185 000 prises raccordables
<b>Desserte FttN</b>	48 S/R regroupant plus de 50 lignes avec un dimensionnement NRA-SR compatible avec le besoin du transport FttH.
<b>Desserte FttE</b>	121 sites raccordables par le biais de l'ouverture au FttE de 64 SRO.
<b>Inclusion numérique</b>	Accompagnement à l'équipement pour la réception de technologies alternatives (WifiMax, WiMax, Wifi, Satellite ou 4G/5G) des foyers et entreprises non traités en technologies filaires.

### 2.2 Composante collecte NRA/NRO

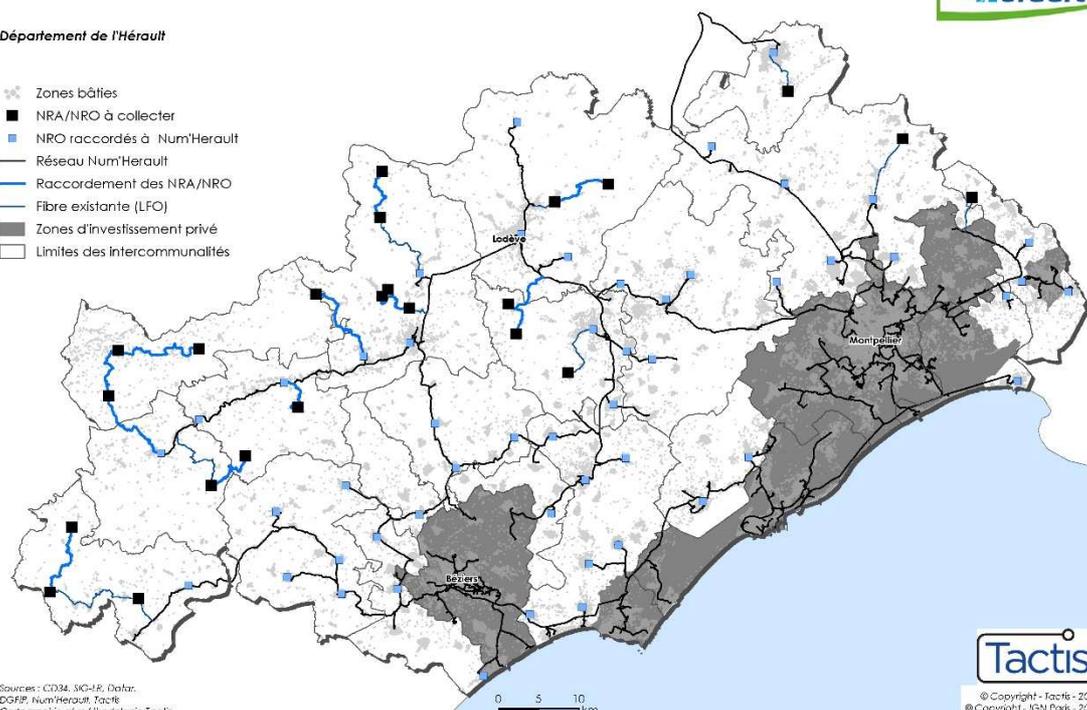
Il est envisagé que 13 sites, dont 4 ont vocation à devenir des NRO fassent l'objet d'une opticalisation au titre du présent projet. Pour 10 autres sites, il est envisagé de s'appuyer sur l'offre LFO d'Orange

La cartographie suivante illustre les actions envisagées au titre de la composante collecte :

#### Composante collecte NRA/NRO

Département de l'Hérault

-  Zones bâties
-  NRA/NRO à collecter
-  NRO raccordés à Num'Hérault
-  Réseau Num'Hérault
-  Raccordement des NRA/NRO
-  Fibre existante (LFO)
-  Zones d'investissement privé
-  Limites des intercommunalités



Sources : CD34, SIC-IR, Datacr.  
DGFR, Num'Hérault, Tactis  
Cartographie et météorologie Tactis

  
© Copyright - Tactis - 2013  
© Copyright - IGN Paris - 2013

## 2.3 Composante desserte FttH BLOM

Dans le cadre du SDTAN, le référentiel très haut débit de l'Hérault a été défini.

Les principes d'architecture retenus permettent d'aboutir à :

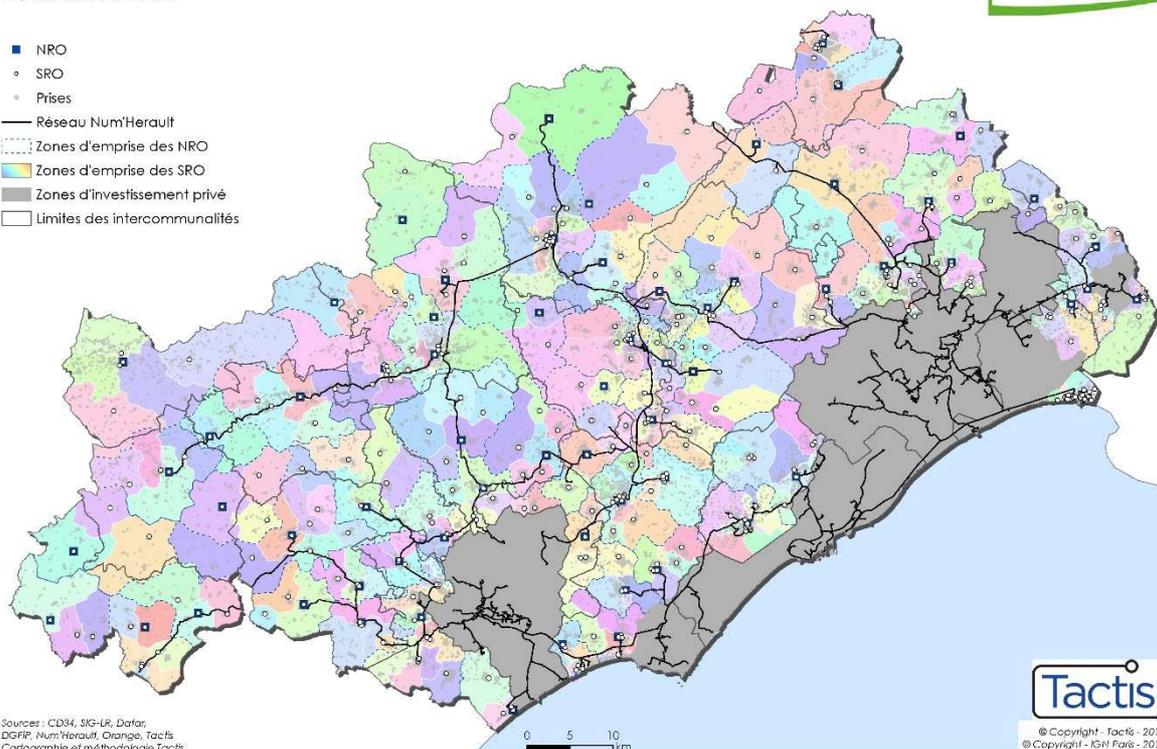
- Un territoire découpé en **65 zones NRO et 404 zones SRO (ou « PM »)**
- Les NRO **positionnés à proximité des réseaux de collecte existants** et notamment le réseau d'initiative publique Num'hérault, afin de s'assurer de la disponibilité d'une solution de collecte.
- La taille des NRO varie **entre 600 et 21 300 prises (3 700 en moyenne)**, 8 NRO ont une taille inférieure à 1 000 prises.
- **99,7% des prises à moins de 16 km de leur NRO.**

### Déploiement FttH : Zonage SRO du territoire

Département de l'Hérault



- NRO
- SRO
- Prises
- Réseau Num'Hérault
- Zones d'emprise des NRO
- Zones d'emprise des SRO
- Zones d'investissement privé
- Limites des intercommunalités



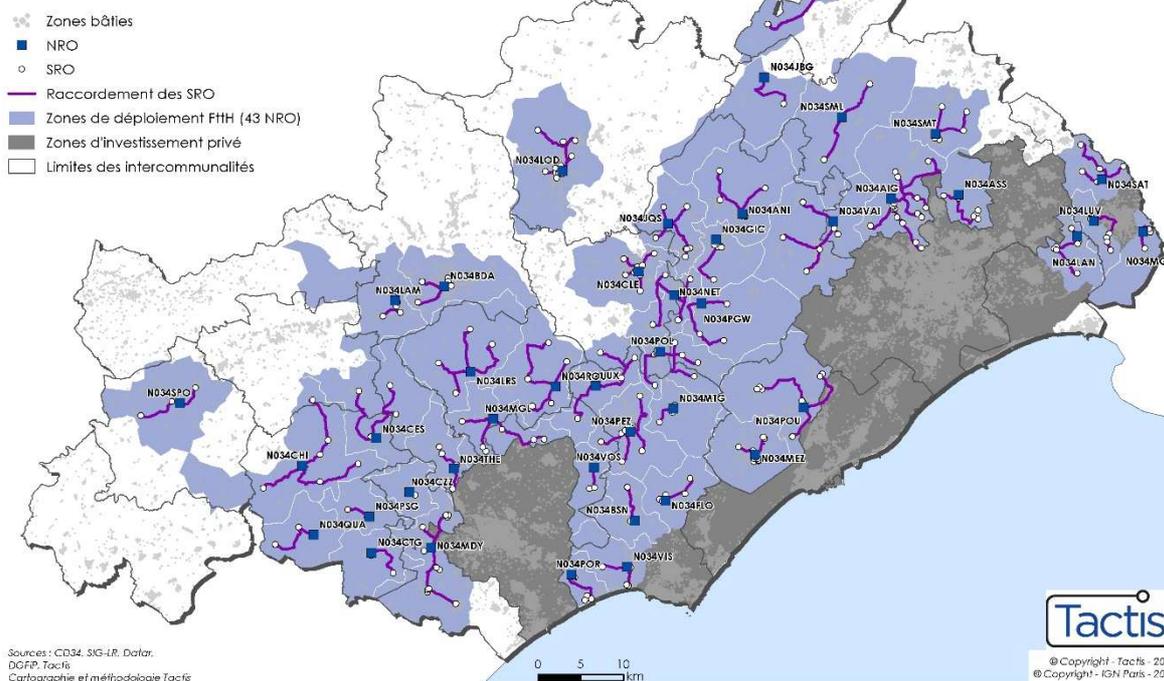
Le périmètre envisagé au titre de la Phase 1 concerne :

- 43 plaques NRO
- De l'ordre de 185 000 prises rendues raccordables

**Les déploiements FttH envisagés dans le cadre de la première phase s'inscrivent en stricte complémentarité des réseaux câblés fournissant des services internet et des déploiements FttH envisagés par les opérateurs privés et annoncés dans le cadre de l'AMII.**

## Composante desserte FttH - BLOM

Département de l'Hérault



Nous tenons à préciser que le périmètre envisagé concerne 3 communes partiellement câblées (TV), dont le réseau est exploité dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Hérault Vidéopôle à Hérault Cable (groupe Numéricable-SFR) :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre de prises (source Numéricâble 2010)	Taux de couverture estimé
34157	Mèze	608	9%
34151	Marsillagues	2392	72%
34276	St Mathieu de Trévières	1257	65%

### 2.4 Composante collecte transitoire FttN

Le SDTAN de l'Hérault a permis d'identifier 48 zones de plus de 50 lignes sur lesquelles la mise en œuvre du FttN pourrait être envisagée.

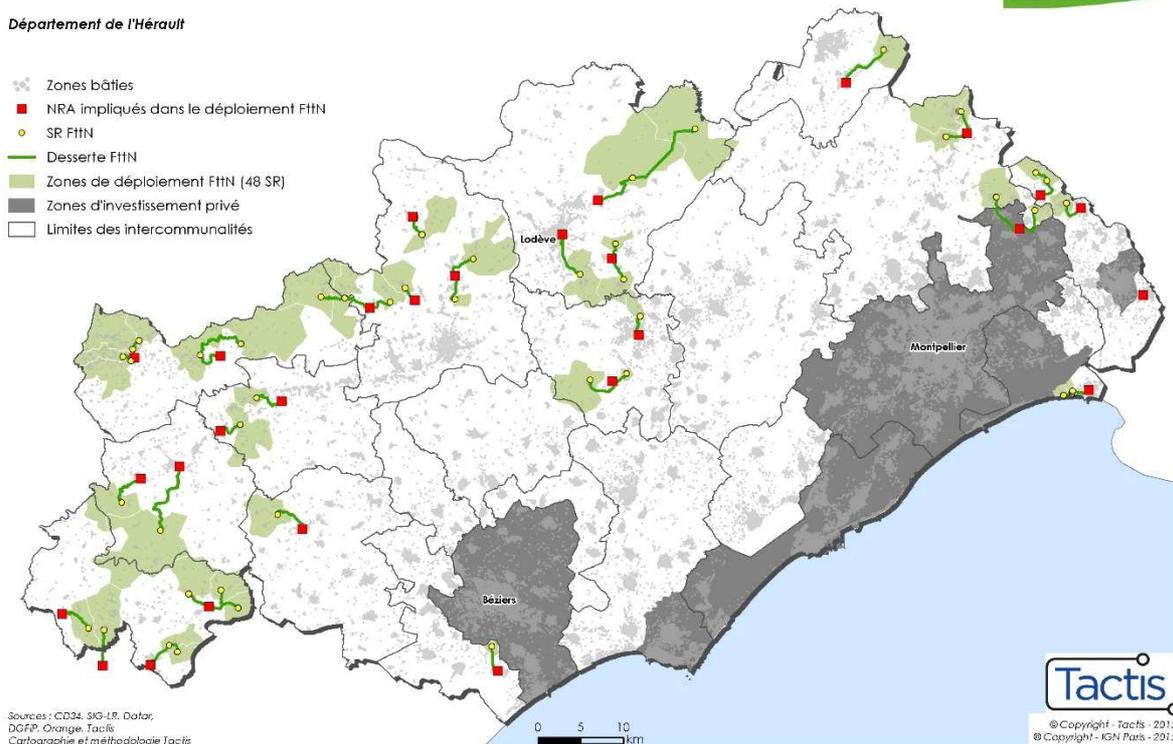
Ces zones sont situées en dehors des zones d'initiative privée de déploiement FttH et des zones couvertes en service câble fournissant des services internet.

La cartographie suivante présente la localisation des 48 sous-répartiteurs :

## Composante collecte transitoire FttN

Département de l'Hérault

-  Zones bâties
-  NRA impliqués dans le déploiement FttN
-  SR FttN
-  Desserte FttN
-  Zones de déploiement FttN (48 SR)
-  Zones d'investissement privé
-  Limites des intercommunalités



Sources : CD34, SIG-LR, Datar, DGFP, Orange, Tactis  
Cartographie et méthodologie Tactis

Tactis  
© Copyright - Tactis - 2015  
© Copyright - IGN Paris - 2015

## 2.5 Composante FttE

Afin de permettre la fourniture d'offre à Très Haut Débit sur des zones non prévues en FttH, le Conseil départemental prévoit le déploiement anticipé de segments de fibre optique dans une approche « pré-BLOM » au sens de la Mission Très Haut Débit afin de proposer des raccordements FttE.

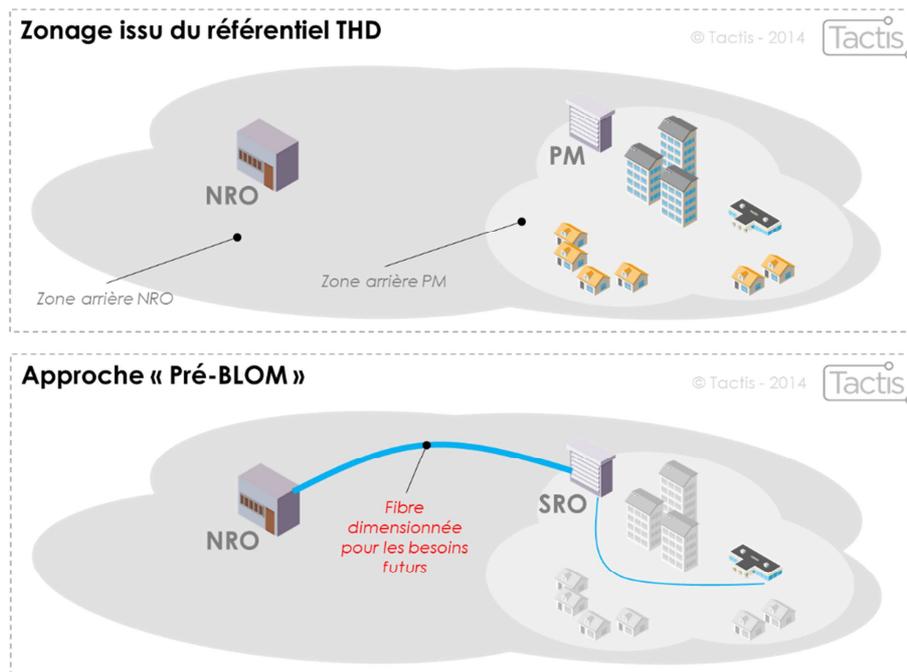
La fourniture de ces services pourrait notamment cibler le raccordement des sites stratégiques des collectivités (sites de l'éducation, sites de santé...), des entreprises ou tout autre client de telles offres.

Les offres FttE viseront le raccordement en point à point des sites identifiés. Les segments optiques déployés s'inscriront en stricte complémentarité avec le référentiel Très Haut Débit défini dans le SDTAN de l'Hérault afin de maximiser la réutilisabilité ultérieure dans le cadre des déploiements FttH de ces mêmes zones.

En particulier, le cheminement des raccordements passera :

- En premier lieu à proximité de l'emplacement du futur PM, au niveau duquel sera installé un SRO
- Ensuite, le lien suivra le cheminement du lien NRO-SRO prévu dans le référentiel THD et le lien déployé sur ce segment prévoira le surdimensionnement nécessaire à l'établissement de la collecte du PM FttH.

Le principe d'architecture peut être schématisé ainsi :

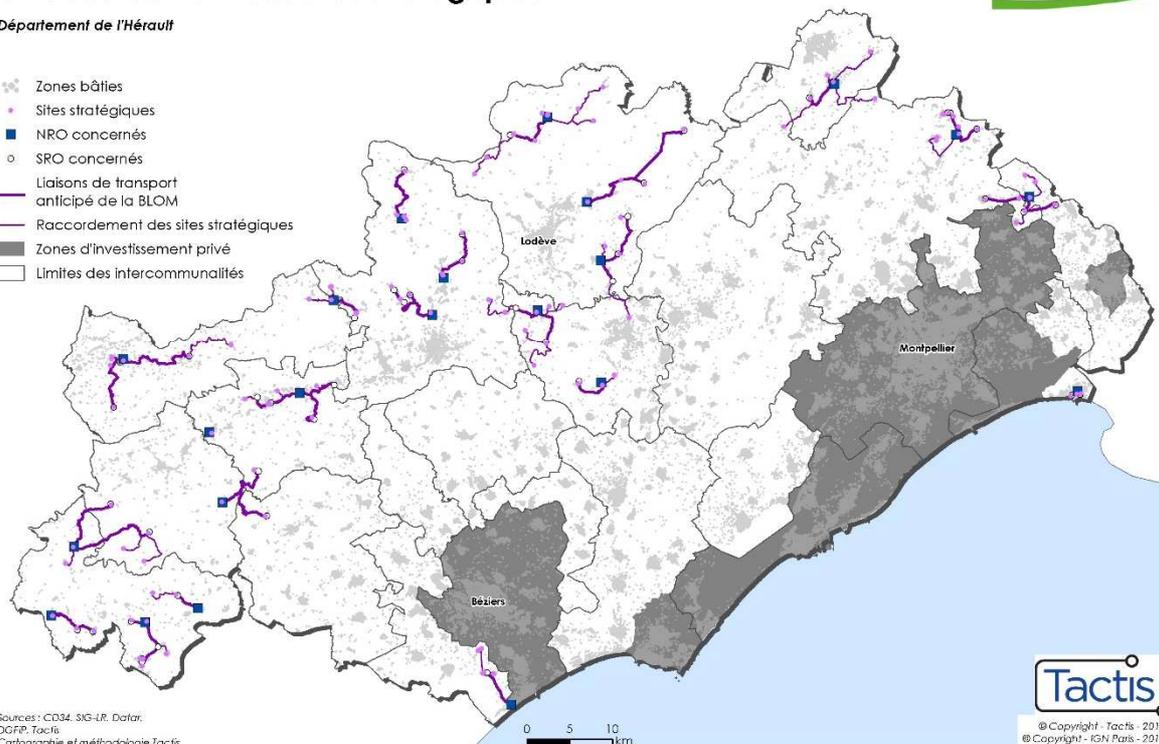


La cartographie suivante présente la localisation des 121 sites stratégiques et les opérations envisagées :

### Desserte FTE : Composante transport anticipé et raccordement des sites stratégiques

Département de l'Hérault

- Zones bâties
- Sites stratégiques
- NRO concernés
- SRO concernés
- Liaisons de transport anticipé de la BLOM
- Raccordement des sites stratégiques
- Zones d'investissement privé
- Limites des intercommunalités



Sources : CD34, SIG-LR, Datar, DGFIP, Tactis, Cartographie et méthodologie Tactis

© Copyright - Tactis - 2015  
© Copyright - IGN Paris - 2015

## 2.6 Composante inclusion numérique

Cette intervention cible l'accompagnement des foyers et entreprises qui ne peuvent bénéficier d'une solution de desserte filaire à un débit satisfaisant.

Ce soutien pourrait cibler l'acquisition et l'installation :

- Des équipements nécessaires à la réception des services WifiMax, Wifi, ...
- Des équipements nécessaires à la réception des services 4G/5G
- Des équipements nécessaires à la réception des services satellitaires

Les couvertures cumulées des réseaux existants (xDSL, câble modernisé et FTTH) et programmées tant par l'initiative privée que publique permet d'estimer à près de 2 550 le nombre de prises qui ne pourront bénéficier d'un débit d'au moins 3-4 Mbit/s à horizon 5 ans. Il est à noter que ce nombre pourrait être porté à 4 400 prises si l'on rehausse le seuil à 8 Mbit/s et à près de 30 000 en le passant à 30 Mbit/s.

Ces soutiens seront enclenchés à l'initiative des foyers et entreprises intéressés. L'aide sera proposée à *minima* sur une durée de 5 ans.

## 3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE L'HERAULT

---

Intitulé du Schéma Directeur :

Déclinaison départementale sur l'Hérault du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire de la Région Languedoc-Roussillon

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

La déclinaison départementale du SDTAN est disponible sur simple demande auprès de Laurent Gras, Chef de Service Aménagement numérique & services aux utilisateurs, et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail** : thd@herault.fr
- **Téléphone** : 04 67 67 67 67

#### 4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

---

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer ou de moderniser sur leurs financements propres un réseau Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Conseil départemental, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau dont il dispose ou qu'il entend déployer,
- La cartographie précise des zones qu'il couvre ou qu'il s'engage à couvrir dans un avenir proche, étant considéré qu'ils devront s'engager à une complétude de couverture des communes concernées par leurs projets.
- Le calendrier de réalisation détaillé,
- Tous éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions, au sens du point 65 des Lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Laurent GRAS :

thd@herault.fr

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de l'Hérault  
DSI – Aménagement numérique  
1000 Rue d'Alco – 34087 MONTPELLIER Cedex

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le Département souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires *« du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables »*.

A cette fin, le Département invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

**Question n°1** : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le Département identifie des besoins potentiels de collecte ?

Oui, sur l'ensemble des tronçons

Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur le Département (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

**Question n°2** : Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire de l'Hérault, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Département identifie des besoins potentiels de collecte ?

Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...), juridiques (qualité particulière pour souscrire l'offre) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

**Question n°3** : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le territoire de l'Hérault (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

**Question n°4** : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le territoire de l'Hérault (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :